



APPROFONDISSEMENT À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS

MODULE PERFECTIONNEMENT

Consolider ses connaissances en matière
de marchés publics

Formation sur 3 jours (21 h)

Animée par Mathieu BLOSSIER

Consultant-Formateur,
expert de la commande publique



APPROFONDISSEMENT À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS

Depuis la publication du code de la commande publique et de part la crise sanitaire que nous vivons actuellement, de nombreuses modifications sont intervenues pour réglementer le terrain de jeu des marchés publics.

- **Publication de la loi Pacte** qui encadre l'affacturage inversé, la facturation électronique et les ordres de service
- **Nouveaux CCAG** publiés le 1^{er} avril 2021 et applicables à compter du 1^{er} octobre 2021
- **Disparition du MPS** depuis le 1^{er} avril 2019 pour laisser place au DUME pour permettre aux opérateurs économiques de présenter leur candidature
- **Nouvelles dispositions en matière environnementale** : réduction des emballages et des déchets, achats durables

Afin de mieux maîtriser les fondements et le cadre réglementaire de la commande publique et d'intégrer l'ensemble des dernières mesures, nous vous proposons ces trois journées de formation. Elles vous permettront d'optimiser les clauses à insérer dans vos marchés et d'anticiper les évolutions à venir pour une meilleure pratique au quotidien.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Responsable des marchés, cadre, acheteur, rédacteur ou encore prescripteur déjà initié à l'acte d'achat souhaitant actualiser et approfondir sa pratique de la commande publique

PRÉREQUIS

Connaissances de base de la réglementation générale des marchés publics et des étapes de passation et d'exécution d'un marché public



OBJECTIFS

- Perfectionner sa pratique des marchés publics en approfondissant les fondamentaux mais aussi les spécificités les plus courantes
- Comprendre et mettre en application les dernières mesures réglementaires :
 - en phase de passation : sourcing, nouvelles procédures, documents de passation, analyse des besoins et critères de sélection, analyse des candidatures et des offres
 - en phase d'exécution : garanties financières, facture électronique, sous-traitance
- Optimiser la rédaction des clauses à insérer dans les documents d'un marché



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2830 €

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 **Tour de table d'introduction**

- Présentation de la formation et recensement des attentes des stagiaires
- Intérêts et enjeux de la commande publique

9h15 **Panorama des textes en vigueur**

- Les directives européennes de 2014
- Le code de la commande publique de 2018
- Les textes législatifs et réglementaires ayant modifié ledit code depuis 2018

► **Focus.** L'adaptation de la réglementation à la crise sanitaire

- Les autres codes ayant un impact sur la commande publique
- Rappel concernant les principes fondamentaux à respecter
 - Le principe de libre accès à la commande publique
 - Le principe d'égalité de traitement des candidats
 - Le principe de transparence des procédures

► **Focus.** La réforme des CCAG de 2021

10h30 Pause

10h45 **La préparation du marché**

- La nécessaire définition des besoins de l'acheteur public en amont de la consultation
- Quelles questions l'acheteur doit-il se poser ?
- La possibilité de recourir aux marchés globaux
 - Une exception à la séparation obligatoire des marchés à attribuer aux concepteurs et aux entrepreneurs
 - Les marchés de conception-réalisation : conditions et exemples
 - Les marchés de performance énergétique : conditions et exemples
 - Les marchés sectoriels : typologie
- Quand et comment recourir au sourcing et au benchmarking ?
- Comment intégrer les objectifs de l'économie circulaire ?
- L'allotissement : un principe par défaut, les dérogations, l'utilisation
- Les outils permettant une marge de manœuvre dans la définition des besoins
 - Les options
 - Les variantes
 - Les prestations supplémentaires éventuelles

► **Cas pratique.** L'utilisation pragmatique et circonstanciée de ces outils

12h30 Déjeuner

14h00 **Les différents types de procédure - 1^{ère} partie**

- Les différents seuils applicables (européens et nationaux)
- Les procédures formalisées : l'appel d'offres (ouvert ou restreint), procédure par défaut
- Les possibilités de dérogation à la procédure d'appel d'offres
 - La procédure avec négociation : hypothèses pour y recourir
 - Le dialogue compétitif : hypothèses pour y recourir
- Les marchés à procédure adaptée (dits "MAPA") : typologie et champ des possibles

► **Quiz.** Les modalités et le périmètre de la négociation avec les candidats en MAPA

15h30 Pause

15h45 **Les différents types de procédure - 2^{ème} partie**

- Les techniques d'achat

► **Focus.** Les techniques d'achat les plus significatives

- Les accords-cadres
- Le concours de maîtrise d'œuvre

16h45 **Échanges questions/réponses avec les stagiaires**

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00

► **Quiz recapitulatif sur les éléments de la 1^{ère} journée**
Travail en binômes ou trinômes

9h30 **Le dossier de consultation des entreprises**

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Les pièces financières (DPGF, BPU, DQE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les pièces Générales (CCAG, CCTG, DTU...)

► **Cas pratique.** Jeu de "Questions / Réponses"

- L'applicabilité des CCAG
- L'exhaustivité des CCAG
- L'articulation entre les CCAG (documents généraux) et les pièces particulières du marché
- Le choix du "BON CCAG" en fonction de la nature des prestations

10h30 Pause

10h45 **Les différents avis de publicité**

- L'avis de pré information
- L'avis de marché ou avis d'appel à la concurrence
- L'avis périodique indicatif
- L'avis de publicité "ex ante volontaire"
- L'avis modificatif

► **Focus.** Les modifications substantielles du DCE et leurs conséquences sur la consultation

- L'avis d'attribution (différences entre procédures formalisées et procédures adaptées - avantages et inconvénients)

11h30 **Les exigences relatives à la dématérialisation**

- La dématérialisation : définition, enjeux, obligations, avantages et conséquences à en tirer
- La publication des données essentielles du marché attribué
- La dématérialisation des échanges en phase d'exécution des marchés
 - La facturation électronique : Chorus pro
 - Les nouveautés apportées par les CCAG version 2021
 - La publication des données relatives aux avenants

12h30 Déjeuner

14h00 **La sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse et l'examen des candidatures**

- L'examen de la conformité des offres avant analyse :
 - les offres dites "irrégulières"
 - les offres dites "inacceptables"
 - les offres dites "inappropriées"
- Le traitement particulier des offres anormalement basses
- L'examen de la candidature du prestataire pressenti pour l'attribution du marché

► **Cas pratique.** La complétude des candidatures et des offres

15h30 Pause

15h45 **L'exécution financière du marché : les évolutions réglementaires significatives**

- Les modalités de fixation et d'évolution des prix (actualisation / révision)

► **Focus.** La volatilité des prix des matières premières : incidence de la crise sanitaire sur la variation des prix. Mesures réglementaires prises en conséquence

- Les avances de trésorerie
 - Rappel des règles initiales du code de la commande publique de 2018

PROGRAMME

- Les modifications du code de fait de la crise sanitaire (notamment : mesures prises en 2021 en faveur des PME/TPE)
- Un nouveau système d'options inséré dans les CCAG 2021
- Les pénalités
 - Leur applicabilité (systématique ou non), voire leur remise éventuelle
 - La pérennité de certains principes (CCAG 2009) et l'instauration de nouvelles règles (CCAG 2021)
- La rémunération des cotraitants au cas de groupement
- Les assurances à souscrire par le MOA et le titulaire du marché
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires
- Le traitement du solde des marchés

16h45 Échanges questions / réponses avec les stagiaires

17h00 Fin de la 2^{ème} journée

3^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00

► Quiz recapitulatif sur les éléments de la 2^{ème} journée

Travail en binômes ou trinômes

9h30 L'exécution techniques des marchés : les évolutions réglementaires significatives

- Les ordres de service (OS) - "POINT D'ORGUE"
 - Typologie des OS
 - La répartition des actions/responsabilités entre MOA et MOE : décision, rédaction, numérotation et émission des OS
 - La valorisation financière des OS dits "exécutaires" (nouveau issue des CCAG 2021)
 - Le traitement des réserves apportées par le titulaire aux OS qui lui sont transmis

10h30 Pause

10h45 L'exécution techniques des marchés (suite)

- Les variations des quantités initialement prévues
 - La notion de prestations indispensables
 - La prévention des dépassements des quantités
 - Le droit du prestataire à indemnité
 - La régularisation des dépassements : les avenants
- Les différentes catégories d'avenants
 - La notion de bouleversement de l'économie du marché
 - La notion de changement d'objet du marché
 - La notion de sujétions techniques imprévues
- La réception des prestations et/ou des travaux : une procédure

- Les remèdes alternatifs à la prise en compte des modifications du marché sans avenant

► Focus. Les clauses de réexamen Les marchés pour prestations similaires

12h30 Déjeuner

14h00 Le développement durable dans la commande publique

- Que recouvre la notion de développement durable ?
- Les aspects environnementaux
 - L'évolution de la réglementation
 - La "clause verte" issue des CCAG 2021
 - La gestion des déchets : le maintien en l'état de certaines règles et la consécration de nouvelles modalités

► Focus. Les impacts de la loi Climat et Résilience du 23 août 2021 sur vos marchés

- Les aspects sociaux
 - Les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion sociale des CCAG
 - Le public éligible à l'action d'insertion
 - Les mesures coercitives au cas de non-respect des obligations réglementaires et contractuelles

15h30 Pause

15h45 La protection des données à caractère personnel : une innovation ? Pas tout à fait...

- Rappel chronologique de la réglementation en la matière
- La définition et le cadre du RGPD
- Les données concernées
- Les mesures coercitives envisageables

16h00 La propriété intellectuelle : entre protection des droits du titulaire et intérêts de l'acheteur public

- Différences entre droit moral et droits patrimoniaux
- La disparition des anciennes options A et B
- L'avènement d'une clause unique dite "auto porteuse"
- Une définition commune des notions de propriété intellectuelle
 - Les résultats
 - Les connaissances antérieures
 - Les connaissances antérieures standards
- Le régime applicable aux droits de propriété intellectuelle

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Mathieu BLOSSIER

Consultant-Formateur spécialiste de la commande publique. DEA de Droit public économique

Ancien juriste spécialisé dans la commande publique, Mathieu BLOSSIER a acquis 20 ans d'expérience d'un homme de terrain au sein de différentes entités publiques ou semi-publiques : SEML communale Chelles Avenir, RATP, EPA Plaine de France, SCET, Île-de-France Construction Durable.

Intervenant dans les phases de passation, d'exécution et de suivi des marchés, il a notamment développé une forte expertise dans le domaine des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.

Depuis 2018, il se concentre essentiellement à une activité de Consultant-Formateur dans ses domaines d'expertise. Ainsi, il conçoit et anime des modules de formations sur mesure en intégrant des méthodes pédagogiques très actives permettant de rendre acteur l'apprenant.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2830,00 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr